



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

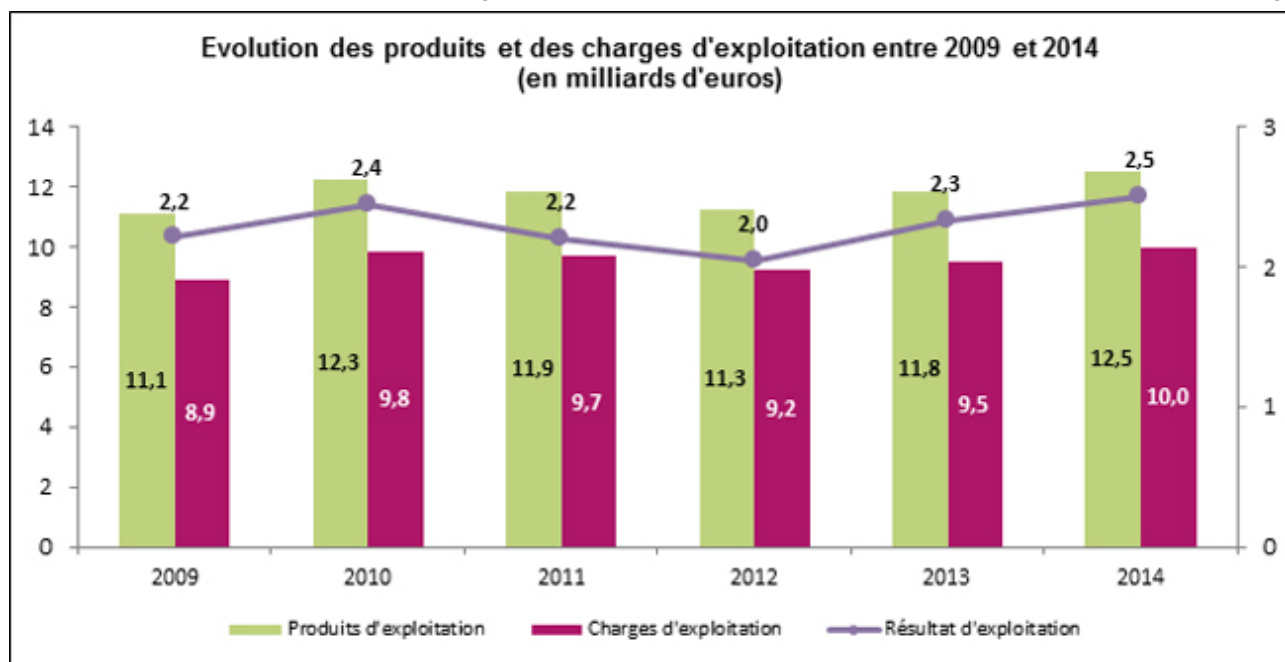
30 novembre 2015

Les chiffres clés 2014 de la gestion d'actifs : Les données financières et la rentabilité des sociétés de gestion

En 2014, l'industrie française de la gestion d'actifs enregistre une nouvelle hausse de son chiffre d'affaires. L'augmentation des produits d'exploitation compense la hausse plus modérée des charges d'exploitation permettant ainsi de dégager un résultat d'exploitation de 2,5 milliards. La rentabilité globale du secteur augmente pour s'établir à 20,1%. Aussi, les sociétés de gestion de portefeuille apparaissent plus solides financièrement que par le passé. Retour sur les données financières et la rentabilité des acteurs en 2014.

Un résultat d'exploitation en hausse en 2014

A fin 2014, le chiffre d'affaires des sociétés de gestion de portefeuille s'élève à 12 477 millions d'euros, soit une augmentation de 639 millions d'euros (+5,4%) par rapport à fin 2013. Les charges, quant à elles, enregistrent une croissance de 4,9% pour atteindre 9 975 millions d'euros. L'évolution combinée des produits et des charges d'exploitation permettent la progression du résultat d'exploitation qui s'établit à 2,5 milliards d'euros, soit une hausse de 7,4% par rapport à 2013.



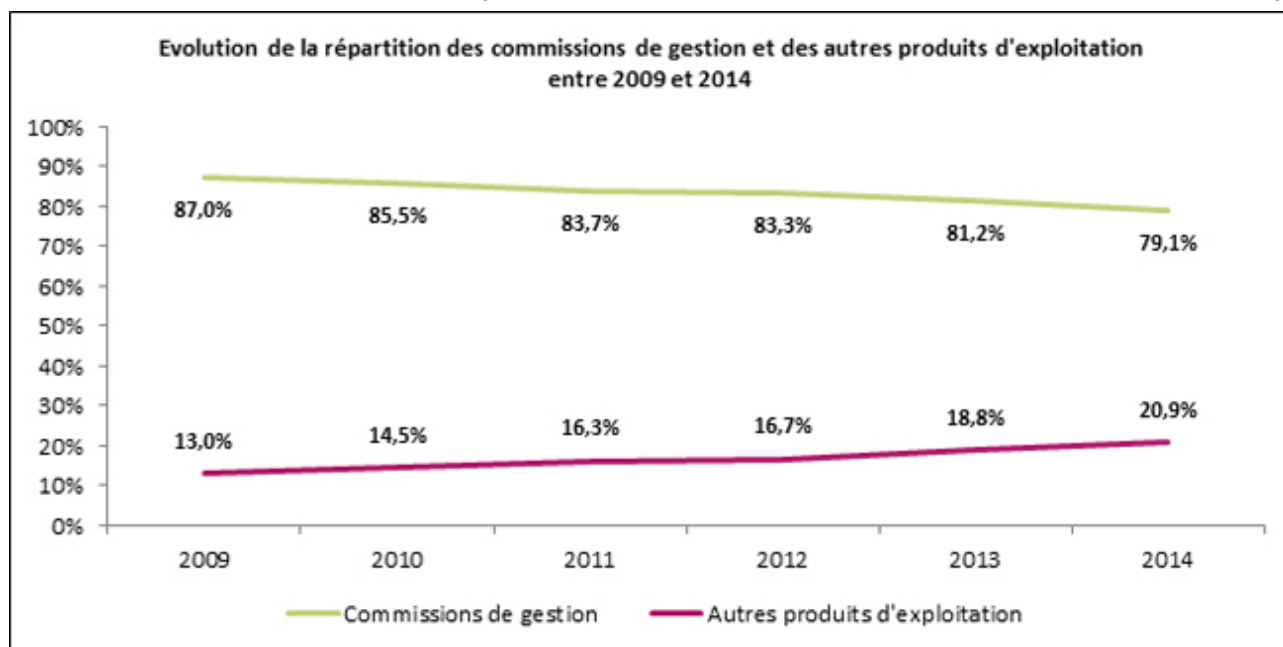
Une analyse plus fine de l'évolution des produits et des charges d'exploitation permet de mettre en lumière les différents postes contribuant à la croissance du chiffre d'affaires en 2014. Compte tenu de l'importante hausse des encours en gestion collective, les commissions découlant de cette activité représentent 43,1% de la hausse des produits d'exploitation. Le taux de croissance de ces commissions (+3,1%) a toutefois augmenté nettement moins vite que celui des encours en gestion collective (+23,7%, et 10,5% retraité de l'apport de la titrisation).

Par ailleurs, les produits accessoires, les produits annexes et les autres produits participent à la croissance des produits d'exploitation sur cette même période respectivement à hauteur de 21,3%, 19,6%, et 18,3%. A l'inverse, les commissions de gestion sous mandat contribuent négativement à la croissance (-2,2%⁽¹⁾), leurs montants passent de 792,6 millions d'euros à 778,7 millions d'euros entre 2013 et 2014, et cela malgré la hausse des encours sous mandat de gestion (+109 Mds d'euros par rapport à 2013).

La structure des produits d'exploitation

Une part prépondérante des commissions de gestion

En 6 ans, la proportion des commissions de gestion dans l'ensemble des produits d'exploitation a diminué de 7,9 points de pourcentage. Néanmoins, la tendance demeure : les commissions - provenant pour 92% de la gestion collective et pour 8% de la gestion sous mandat - conservent une part prépondérante dans la structure des produits d'exploitation des sociétés de gestion de portefeuille en 2014 (79,1%).



Les frais de gestion évoluent en fonction de la nature de la clientèle, du mix produit, du volume d'encours et de la classe d'actif des fonds gérés. Mais le taux de commissionnement (hors commissions de surperformance) est également différent selon l'actionnariat.

Les commissions de gestion collective représentent 72,9% des produits d'exploitation des acteurs. En gestion collective, les acteurs tels que les filiales d'établissements de crédit et les compagnies d'assurance et mutuelles tablent sur des taux de commissionnement (hors commission de surperformance) relativement faibles (respectivement 0,38% et 0,43%). Les structures rattachées aux filiales d'établissements de crédit concentrent 60,3% des encours qui génèrent 51,6% de l'ensemble des commissions de gestion collective.

D'autre part, les sociétés de gestion de type entrepreneurial et les prestataires de services en investissement pratiquent des taux de commissionnement plus élevés (respectivement 1,39% et 0,77%). Les sociétés de gestion détenues par des personnes physiques détiennent ainsi 6,6% des encours bruts gérés mais concentrent 29,9% des commissions en gestion collective. Ce constat s'explique logiquement par la nature des actifs gérés par ces sociétés de gestion.

En 2014, les commissions de gestion sous mandat représentent 6,2% de l'ensemble des produits d'exploitation (-0,3 point de pourcentage par rapport à 2013).

Les sociétés filiales de compagnies d'assurance et de mutuelles ou les établissements de crédit appliquent des taux de commissionnement (hors commission de surperformance) en gestion sous mandat (respectivement 0,05% et 0,04%) stables dans le temps et nettement inférieurs à ceux des sociétés de gestion entrepreneuriales (0,21%) et des prestataires de

services en investissement (0,4%). Néanmoins l'écart de rémunération a tendance à se resserrer depuis 2012.

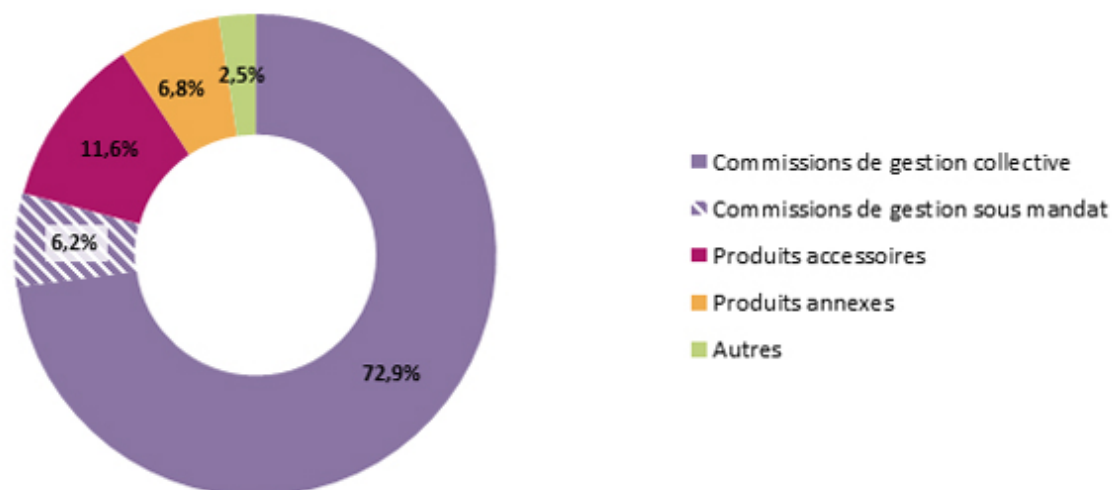
Les sociétés entrepreneuriales sont généralement de taille limitée et pratiquent une gestion privée très individualisée avec un mix produit plus rémunérateur que celui des compagnies d'assurance, des mutuelles et des filiales d'établissement de crédit. Les encours gérés par ces dernières proviennent en grande partie de l'actif général de leur actionnaire et pratiquent ainsi des tarifs plus faibles mais sur des encours très importants.

Tableau des taux de commissionnement en gestion sous mandat selon l'actionnariat entre 2011 et 2014

	2011	2012	2013	2014
Personnes physiques et autres	0,54%	0,50%	0,52%	0,40%
Prestataires de services en investissement	0,39%	0,39%	0,26%	0,21%
Entreprises d'assurance et mutuelles	0,05%	0,06%	0,05%	0,05%
Etablissements de crédit	0,06%	0,05%	0,05%	0,04%
Sociétés de droit public	0,02%	0,01%	0,02%	0,01%

Source : AMF

Décomposition de la répartition des produits d'exploitation de l'ensemble des sociétés de gestion de portefeuille en 2014



Source : AMF

Le solde des produits d'exploitation se répartit entre les produits accessoires⁽²⁾ (11,6%), les produits annexes⁽³⁾ (6,8%) et les autres produits⁽⁴⁾ (2,5%).

Entre 2009 et 2014, le montant des produits annexes a plus que doublé pour passer de 409 millions d'euros à 852 millions d'euros. En termes de croissance, c'est la hausse la plus importante tous produits confondus (+108,3% par rapport à 2009), essentiellement portée par les filiales d'établissement de crédit et les sociétés de gestion entrepreneuriales.

En 2014, les produits annexes sont majoritairement générés par les produits liés à l'activité de conseil en investissement (38,2%), de commercialisation d'organismes de placement collectif (OPC) (26,3%) et les autres produits non liés à l'activité de portefeuille (27,3%). La répartition des postes des produits annexes permet de souligner des contributions au chiffre d'affaires et une spécialisation par actionnariat différentes. Les sociétés de gestion de portefeuille de type entrepreneurial génèrent 53,8% de l'ensemble des produits annexes en 2014 et sont spécialisées dans le conseil en investissement puisqu'ils concentrent 73% des produits liés à cette activité (soit 233 millions d'euros), ce qui représente 6,2% de leurs produits d'exploitation. Les filiales d'établissement de crédit, qui concentrent 34,6% des produits annexes, privilégient un positionnement sur l'activité de commercialisation d'OPC, qui représente 39% de leurs produits considérés comme annexes (soit 115 millions d'euros).

Des produits accessoires liés à l'activité de gestion de portefeuille qui repartent à la hausse

L'évolution des principales commissions prélevées hors frais de gestion (que sont les commissions de mouvement et les commissions d'encours OPC) rapportée au chiffre d'affaires des sociétés de gestion de portefeuille repart à la hausse depuis deux ans mais restent très accessoires dans le revenu des sociétés de gestion de portefeuille. Après une baisse post-crise entre 2010 et 2012, ce ratio a repris 0,9 point de pourcentage entre 2012 et 2014 pour atteindre 6,8% du chiffre d'affaires de l'industrie de la gestion d'actifs. Ce constat est vérifié à la fois pour les commissions de mouvement et les commissions d'encours OPC qui enregistrent une croissance supérieure à celle du chiffre d'affaires du secteur (+10,8% par rapport à 2012), respectivement de 27% et 33% entre 2012 et 2014.

Tableau de la répartition des commissions prélevées hors frais de gestion selon l'actionnariat en 2014

L'évolution des charges d'exploitation du secteur de la gestion d'actifs

Une stabilité de la composition des charges d'exploitation

Pour l'exercice 2014, la décomposition des postes de charges d'exploitation du secteur s'inscrit dans la tendance des années précédentes et reste stable.

Source : AMF

En 2014, les charges d'exploitation s'établissent à 9 975 millions d'euros, soit une hausse de 4,9% par rapport à 2013. Cet accroissement est dû à une augmentation de l'ensemble des postes de charges. Les plus importants contributeurs à la croissance des charges d'exploitation sont les charges externes (56,7%), notamment, les rétrocessions de produits enregistrées en charges d'exploitation (29,6%), et les charges salariales (34,5%). Ces dernières, prennent un point de pourcentage en plus dans la décomposition des postes de charges. Ceci s'explique logiquement par la progression des effectifs du secteur (+3,2% par rapport à 2013), par une hausse globale de la rémunération des équipes (+4,5%), en particulier, pour les sociétés qui gèrent plus d'un milliard d'euros d'encours en 2014 (+7%), mais aussi par la prise en compte des sociétés civiles de placement immobilier (SCPI) et les sociétés de gestion d'organisme de titrisation. Au niveau des charges externes, ce sont les frais de détachement de moyens humains et techniques qui progressent le plus rapidement (+10,5% par rapport à 2013). Cette augmentation s'explique par la croissance des effectifs intragroupes mis à disposition (+3,2% par rapport à 2013).

Les rétrocessions versées aux distributeurs de véhicules de gestion collective

L'évolution du taux de rétrocession en gestion collective est à apprécier au regard du taux de commissionnement. Cette comparaison permet d'évaluer une partie non négligeable du niveau de chiffre d'affaires. Depuis 2011, le montant des rétrocessions relativement aux encours gérés en gestion collective est tendanciellement baissier. Néanmoins le spread entre

les deux taux se rétrécit, en particulier en 2014 et s'aligne sur un niveau relatif à celui de 2009.

Source : AMF

Une rentabilité en hausse couplée à une meilleure robustesse financière des sociétés de gestion de portefeuille

Le graphique ci-dessous met en lumière l'évolution de la marge d'exploitation⁽⁵⁾ globale des acteurs de la place de Paris. En 2014, la rentabilité de la place de Paris repart à la hausse (+0,4 point de pourcentage) pour s'établir à 20,1%. La croissance du chiffre d'affaires (+5,4%) a pu compenser la croissance moins rapide des charges d'exploitation (+4,9%).

Source : AMF

Le niveau de la rentabilité est différent selon la nature capitalistique du gestionnaire. En moyenne, les compagnies d'assurance et mutuelles (18,3%) et les sociétés de gestion filiales d'établissement de crédit (18,1%) devancent les sociétés détenues par des personnes physiques (11,1%), les sociétés de droit public (8,1%) et les prestataires de services en investissement (3,8%).

Cependant, la moyenne ne permet pas, à elle seule, de refléter la rentabilité par type d'actionnariat. A titre d'exemple, l'échantillon de la rentabilité des structures détenues par des personnes physiques est hétérogène. Si 10% d'entre elles ont une marge inférieure à -13,5% – cela est notamment lié aux difficultés rencontrées pour lever des encours conséquents – 40% de ces dernières ont une rentabilité supérieure à 17,8%.

Tableau de la rentabilité des sociétés de gestion par actionnariat et selon les déciles

Généralement, les sociétés ayant une marge négative sont des petites structures rencontrant des difficultés à lever des encours voire à démarrer leur activité. Néanmoins, un certain nombre de sociétés de taille intermédiaire sont toutefois représentées, le poids de la structure des coûts de fonctionnement contractant les marges.

Par ailleurs, la santé financière des sociétés de gestion de portefeuille s'améliore. La part des sociétés en perte d'exploitation a diminué de 6,8 points de pourcentage passant de 25,3% à 18,5% entre 2011 et 2014. Si l'on peut penser que la crise financière a éliminé les acteurs les plus en difficulté du secteur – ce qui aurait fait diminuer mécaniquement le nombre de société de gestion en perte d'exploitation – il ne faut pas négliger la venue croissante de nouveaux acteurs (+23,1% d'agrément délivrés par rapport à 2011). Le concours de la reprise des marchés et l'attention accrue de l'AMF quant à la solidité des business plans des primo-agréées a permis de diminuer une nouvelle fois le taux de sociétés de gestion récemment agréées en perte d'exploitation (-2 points de pourcentage par rapport à 2013). Ce dernier s'établit à 27% à la fin de l'exercice 2014, les sociétés de gestion de type entrepreneuriales restent surreprésentées parmi cette catégorie (80%).

Source : AMF

L'analyse par type d'actionnariat des sociétés de gestion de portefeuille nous permet de distinguer des différences marquées selon les acteurs. Près de 3 sociétés de gestion en perte d'exploitation sur 4 (72,5%) sont des sociétés de type entrepreneurial, 11,3% sont des filiales d'établissement de crédit, 9,2% des prestataires de services en investissement.

En outre, le nombre de société de gestion détenant des dettes financières a baissé, passant de 217 à 207 entre 2012 et 2014. Parallèlement, le montant total des dettes financières a diminué de 33,7% pour s'établir à 216 millions d'euros par rapport à 2012.

Zoom sur... le reporting AIFM – Les devises dans les FIA

Les données issues du reporting AIFM mettent en exergue la prépondérance de la monnaie européenne au sein des portefeuilles des FIA européens et ce, dans la durée.

(Source : reportings AIFM recueillis par l'AMF en octobre 2014, janvier avril et juillet 2015.)

En dépit de cette stabilité au niveau global, on peut commencer à observer quelques mouvements d'ampleur variable sur chacune des devises. Les données extraites font ainsi apparaître un reflux important de l'exposition des FIA à la devise nippone au cours du dernier trimestre 2014. Représentant des encours de l'ordre de 17 milliards d'euros au troisième trimestre 2014, celle-ci chute en effet à moins de 8 milliards d'euros au trimestre suivant. La valeur des positions longues chute de manière significative, reflétant sans aucun doute la forte baisse du Yen au cours du dernier trimestre 2014. A titre de rappel, la devise nippone, qui s'échangeait le 15 octobre 2014 à 135.9Y/€, s'échangeait à 149.3Y/€ le 6 décembre 2014.

(Source : reportings AIFM recueillis par l'AMF en octobre 2014, janvier avril et juillet 2015.)

Source

Dans le cadre du suivi du secteur de la gestion d'actifs pour le compte de tiers, l'AMF dispose des fiches de renseignements annuels transmises par les sociétés de gestion de portefeuille (SGP). Ces fiches contiennent des informations quantitatives sur les actifs gérés ainsi que sur les produits et les charges liés à l'activité de gestion pour le compte de tiers exercée en France. Ces informations permettent à la Division agréments et suivi de la Direction de la gestion d'actifs de l'AMF d'en faire des analyses. Depuis l'entrée en vigueur de la directive AIFM en juillet 2013, les gestionnaires de FIA européens sont, en outre, soumis à une nouvelle obligation de reporting. Les informations recueillies ont trait notamment à l'exposition des portefeuilles aux différents types de risques et sont collectées trimestriellement, semestriellement et/ou annuellement. Malgré tout le soin apporté à la compilation et au traitement des données et en tenant compte des fiches de renseignements reçues tardivement et des erreurs éventuelles de saisie, certaines inexactitudes peuvent subsister.

Les chiffres clés 2014 de la gestion d'actifs

Chaque année, l'AMF publie une série de 5 articles intitulés "Les chiffres clés de la gestion d'actifs". Ces publications sont disponibles depuis la rubrique Publications > Rapports, études & analyses > Épargne & prestataires du site internet de l'AMF. Les chiffres clés traitent des thèmes suivants : le panorama des sociétés de gestion, leurs profils, leurs encours sous gestion, leurs données financières et enfin, le dispositif de contrôle. Dans la foulée, une compilation de ces 5 publications, enrichie de données et tableaux complémentaires, est publiée.

Notes

- 1 • Taux obtenu en faisant le rapport entre la variation 2013-2014 des commissions de gestion sous mandat et la variation des produits d'exploitation.
- 2 • Il s'agit des commissions de mouvement des organismes de placement collectif (OPC), des commissions de souscription et de rachat perçues et des commissions d'encours sur OPC (commissions que la société de gestion perçoit dans le cadre de ses activités, lorsque les portefeuilles de ses clients sont investis dans des OPC gérés par une autre société).
- 3 • Ces produits intègrent les commissions perçues dans le cadre d'activité de conseil, de commercialisation d'OPC, de réception et de transmission d'ordres, de gestion de mandats d'arbitrage en U.C. et de FCPR.
- 4 • Les autres produits sont composés des reprises sur provisions, des transferts de charges et des subventions d'exploitation.

- 5 • La marge d'exploitation (ou la rentabilité) des sociétés de gestion de portefeuille est calculée en faisant le rapport entre le résultat d'exploitation et les produits d'exploitation.

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

RAPPORT / ÉTUDE

GESTION D'ACTIFS

10 juin 2022

L'évolution du marché des fonds monétaires entre le 31 mars 2020 et le 31 mars 2022



ACTUALITÉ

GESTION D'ACTIFS

09 juin 2022

Evaluation du caractère approprié et exécution simple dans la directive MIFID II: l'AMF applique les orientations de l'ESMA



ACTUALITÉ

EUROPE & INTERNATIONAL

02 juin 2022

L'AMF renouvelle son appel à la mise en place d'une réglementation des fournisseurs de données, notations et services ESG



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02